

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot

Dossier suivi par : Pierre SICARD

Objet : demande de permis de construire

**DELEGATION TERRITORIALE DE
CAHORS
CITE ADMINISTRATIVE
127, Quai Cavaignac
46009 CAHORS CEDEX 9**

A Cahors, le 27/10/2020

numéro : pc3202090005
adresse du projet : le carteyrou 46330 TOUR-DE-FAURE
nature du projet :
déposé en mairie le : 20/10/2020
reçu au service le : 27/10/2020
servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :
FOULQUIER LIONEL (TOTAL
QUADRAN)
Technoparc de mazeran
74, rue lieutenant de montcabrier
34536 BEZIERS

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Avis défavorable en l'état actuel du dossier au regard de la visibilité du projet depuis les points hauts de la commune et depuis la voie d'accès touristique depuis Arcambal (RD8).

Le projet pourrait être accepté s'il est ajusté de manière à échapper à ces points de vues.

Cet avis ne vaut que pour l'instruction de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, il ne préjuge en rien de la complétude du dossier et/ou de la décision finale de l'autorité compétente.

L'architecte des Bâtiments de France



PIERRE SICARD